



Fonds européen
de développement régional



MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

INAUGURATION DE LA DÉCHÈTERIE

DE PETIT-BOURG (ROUJOL)





Editorial du Président du Conseil Régional de Guadeloupe

Placer le citoyen au coeur de la gestion des déchets

Depuis 2020, avec l'adoption du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), la Région Guadeloupe donne un véritable coup d'accélérateur à la politique des déchets sur le territoire.

Sur la base du PRPGD, la collectivité régionale a fait le constat d'un sous-équipement chronique en déchèteries sur la Basse-Terre. La construction de 8 déchèteries et la rénovation d'une autre fait partie des actions régionales menées pour atteindre l'objectif ambitieux de zéro déchet en 2035. Un objectif salubre pour la préservation de notre patrimoine naturel.

Je suis heureux de remettre ce jour les clés de la déchèterie de Petit-Bourg à la Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre.

La déchèterie de Petit-Bourg fait partie d'un projet d'envergure. Elle a la particularité d'être la déchèterie la plus grande du Nord Basse-Terre et de bénéficier d'équipements en matière de pré-traitement des déchets (broyeur + compacteur mobiles).

A travers ce projet, la Région Guadeloupe contribue fortement au rééquilibrage du territoire en permettant au territoire de la Basse-Terre de se doter de ces équipements trop peu nombreux.

Le PRPGD a également pour ambition de préserver la biodiversité exceptionnelle de l'archipel afin de réaliser des économies d'énergie, car c'est ensemble que nous pourrons entreprendre notre transition écologique.

Mieux trier, mieux valoriser c'est placer les citoyens au cœur du service public de la gestion des déchets. C'est poursuivre l'autonomie de notre territoire en matière d'élimination des déchets, c'est développer une consommation plus responsable pour limiter la production de déchets.

Ary Chalus

Président du Conseil Régional de la Guadeloupe



Editorial du Président du Conseil Départemental et de la communauté d'agglomération du nord Basse-Terre

Pour un aménagement durable du territoire

Préserver notre belle Guadeloupe est notre priorité, notre impératif, notre privilège, notre responsabilité. Une ambition qui passe par un aménagement durable et concerté du territoire.

C'est tout le sens de l'inauguration de la déchetterie de Petit-Bourg, qui marque un nouveau cap dans l'enjeu de valorisation des déchets.

Désormais, la région basse-terrienne accueille une déchetterie supplémentaire :

la déchetterie de Petit-Bourg est, non seulement, la plus grande de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) que j'ai l'honneur de présider mais elle est également écoresponsable, car elle fonctionne aux énergies renouvelables, et bénéficie d'une technologie de pointe avec un compacteur de prétraitement des déchets, broyeur de déchets verts, réseau de collecte et traitement des eaux pluviales, zone de dons pour lutter contre le gaspillage, etc.

C'est une avancée considérable, dont nous ne pouvons que nous réjouir !

Il me paraît, d'ailleurs, important de souligner l'importance capitale que revêt une déchetterie pour l'aménagement du territoire.

Certes, son but premier est de répondre aux demandes des administrés, en matière de nettoyage et de collecte des déchets et encombrants.

Mais, sur le plan plus global, c'est un outil qui permet **d'apporter une véritable solution à l'enjeu de propreté du territoire**, notamment en limitant la prolifération des décharges sauvages qui nuisent à l'environnement .

Un engagement envers la réduction des déchets qui se trouve au cœur de la stratégie pluriannuelle de développement durable, inscrite dans le plan de mandature 2021-2028 du Conseil départemental, visant à :

Accompagner une économie bleue responsable ;
Cœuvrer en faveur de la promotion d'un environnement résilient et durable pour renforcer l'attractivité du territoire.

Plus que jamais, notre volonté reste de protéger notre archipel guadeloupéen, notre environnement, notre biodiversité, notre patrimoine, notamment maritime. L'amélioration de la gestion des déchets étant l'un des leviers clés pour atteindre cet objectif.

À ce titre, notre stratégie pluriannuelle de développement durable prévoit, non seulement, le positionnement des équipements de traitement des déchets à proximité des lieux de production des dits-déchets, mais aussi, la réduction de la quantité de déchets par foyers.

Afin de s'attaquer à la production de déchets directement à la source, la CANBT, au titre de sa compétence déchets, a ainsi lancé un tout nouveau dispositif de tri qui devrait contribuer significativement à la réduction des déchets des ménages guadeloupéens.

Un impératif de réduction des déchets qui nécessite d'engager la responsabilité de chaque citoyen, de chacun de nous, pour une Guadeloupe plus propre, plus solidaire et plus durable.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la pérennité de notre archipel pour les générations actuelles et futures !

Je tiens ainsi à saluer l'action de la Région Guadeloupe qui met à disposition du territoire des infrastructures pertinentes, modernes et performantes — à l'instar de la déchetterie de Petit-Bourg — qui vont permettre d'atteindre, ensemble, nos objectifs de développement durable.

**Penser Guadeloupe Agir Guadeloupe
en mutualisant nos efforts pour une
Guadeloupe 0 déchet en 2035 !**

Guy Losbar

Président du Conseil départemental de la Guadeloupe
Président de la Communauté d'Agglomération du Nord
Basse-Terre



Editorial du Préfet de la région Guadeloupe, délégué territorial de l'ADEME

Une Guadeloupe avec une gestion durable des déchets

L'inauguration de la déchèterie de Petit-Bourg constitue une nouvelle étape majeure dans l'engagement de la Guadeloupe en faveur d'une gestion optimisée et responsable des déchets. Après les installations de Pointe-Noire, Bouillante, Terre-de-Bas, Baillif et Terre-de-Haut, cette déchèterie devient la sixième infrastructure de ce type à voir le jour dans le cadre du programme conduit par la Région Guadeloupe au bénéfice des collectivités de la Basse-Terre.

Située stratégiquement sur le territoire de Petit-Bourg, cette nouvelle déchèterie répond aux besoins des habitants en leur offrant un espace moderne et adapté pour le tri et le dépôt de leurs déchets. Cet équipement contribue à promouvoir des pratiques plus responsables, favorisant la réduction des déchets enfouis et le recyclage. Ainsi, chaque citoyen peut jouer un rôle actif dans la préservation de l'environnement et dans le développement d'une économie plus circulaire.

L'installation de cette déchèterie illustre également la mobilisation conjointe des acteurs publics et privés autour d'une ambition partagée : préserver l'environnement exceptionnel et la biodiversité précieuse de la Guadeloupe. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale soutenue par l'ADEME, opérateur de l'Etat pour la transition écologique, et par les Fonds européens.

Nous sommes convaincus que les habitants de Petit-Bourg s'approprièrent rapidement ce nouvel équipement et adopteront les bonnes pratiques qu'il encourage. Ce projet est un pas supplémentaire vers un territoire où la gestion des ressources naturelles et des déchets est mieux maîtrisée, contribuant ainsi à un avenir plus durable pour l'ensemble des guadeloupéens et guadeloupéennes.

Xavier Lefort

Préfet de la région Guadeloupe, délégué territorial de l'ADEME





Editorial du maire de la ville de Petit-Bourg

Petit-Bourg, un pas décisif vers un avenir durable

La ville de Petit-Bourg est fière d'accueillir la plus grande déchèterie de Guadeloupe, inaugurée grâce au soutien de l'Union européenne, de l'État et de la Région Guadeloupe. Ce projet, porté par la Région Guadeloupe pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT), illustre une coopération exemplaire entre institutions. La Ville, en mettant le terrain à disposition, a contribué à la faisabilité de cette réalisation d'envergure.

Ce nouvel équipement offre une solution moderne et accessible pour la gestion des déchets encombrants, et nous espérons une diminution significative des dépôts sauvages. Il s'inscrit dans notre engagement pour préserver l'environnement et maintenir un cadre de vie agréable à Petit-Bourg.

La réussite de ce projet repose également sur la responsabilité de chacun. Nous appelons les citoyens à utiliser cette déchèterie, tout en organisant un accompagnement spécifique pour les personnes âgées et à mobilité réduite.

En parallèle, nous renforcerons nos campagnes de sensibilisation auprès des jeunes et des seniors, tout en accentuant la lutte contre les incivilités. Ce projet traduit notre volonté collective d'un avenir plus propre, respectueux et durable.

David Nebor

Maire de la ville de Petit-Bourg



Présentation de la déchèterie de Petit-Bourg

La Région Guadeloupe construit dans la zone d'activité de Roujol, une déchèterie sur un terrain appartenant à la ville de Petit-Bourg (via un portage financier avec l'EPF) et mis à disposition de la CANBT pour l'exploitation de la structure.

Le projet de construction de la déchèterie de Petit-Bourg a été dimensionné selon le principe de la population à « 10 min ». Par conséquent, l'aire de « chalandise » à 10 min de la déchèterie comprend l'ensemble du territoire de Petit-Bourg et une partie du territoire de Goyave à savoir une population d'environ 20 000 personnes.

La déchèterie de Petit-Bourg a la particularité d'être la déchèterie la plus grande du Nord Basse-Terre et de bénéficier d'équipements en matière de pré-traitement des déchets (broyeur + compacteur mobiles).

Les travaux de construction de la déchèterie ont duré 27 mois avec un démarrage effectif en septembre 2022 et une livraison le 9 décembre 2024. Le chantier a accusé du retard dans son calendrier initial faute de nombreux épisodes cycloniques et pluvieux (tempête Fiona, tempête Phillipe, ouragan Tammy...) et de la nature du sol (nécessité de faire un pré-chargement sur le site pour analyser les tassements différentiels).

Aussi en cours de terrassement, il a été nécessaire de précharger le sol pour le consolider vis-à-vis des sollicitations liées à l'ouvrage compte tenu de la mauvaise qualité du sol.



Une fresque « Zéro déchet » en faveur de la préservation de la biodiversité (la Région, chef de file) a été réalisée sur le mur d'entrée de la déchèterie. Celle-ci présente la stratégie 0 déchet en 2035 de la Région et sa volonté à travers cette ambition de vouloir préserver la biodiversité extrêmement riche que nous avons en Guadeloupe. Elle a été réalisée par l'artiste SKEM.



Equiement de la déchèterie de Petit-Bourg

Le programme d'équipements comprend :

- La création d'une plateforme haute avec 9 quais pouvant accueillir des bennes (carton, ferraille, déchets verts, déchets inertes, ameublement, tout-venant), un local DDS et un emplacement pour les conteneurs textile et jouets (future filière à développer)
- Un local gardien comprenant bureau, vestiaires, coin repas/repos, espace de stockage et une donnerie
- La création d'une zone en bas de quais avec aire de manœuvre destinée au poids-lourds affectés au chargement et déchargement des bennes séparée de la voirie pour véhicule léger, un espace pour les petits contenants (Verre, EMR, huiles) et pour les D3E (GEM et PAM) et un emplacement pour les bennes tampons,
- Une aire de broyage des déchets verts avec un broyeur déchets verts,
- Un réseau signalétique (horizontale et verticale) clair et esthétique ;
- Un réseau de collecte et de traitement des eaux pluviales, des points d'eau pour le lavage
- L'installation d'un éclairage et d'une vidéosurveillance pour la sécurisation du site afin de combattre les intrusions et le vandalisme
- La fourniture d'un compacteur de type PACMAT pour le pré-traitement des déchets.
- Les ouvrages seront rétrocédés à la CANBT pour leur exploitation. Elle aura la charge d'assurer son bon fonctionnement et mettant en place les moyens humains, techniques et logistiques.
- La mise en service de cette déchèterie devra être suivie de la diminution significative des collectes d'encombrants en porte-à-porte afin que la CANBT puisse maîtriser ses coûts de gestion.

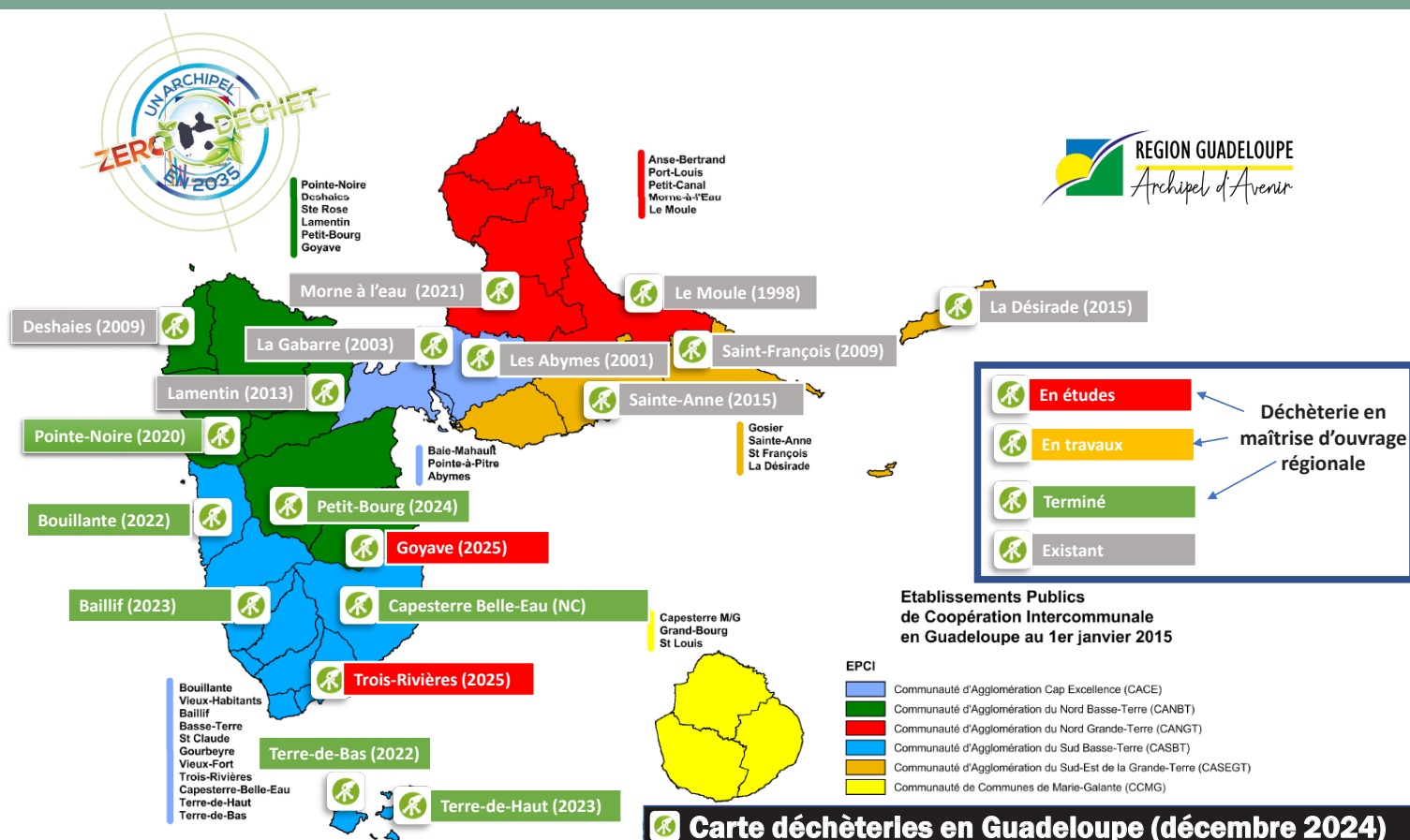
La déchèterie de Petit-Bourg, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité régionale **a coûté 4,5 M€ TTC** et a été financée par l'ADEME et les fonds européens FEDER, dont la Région Guadeloupe est autorité de gestion.

Faire de la Guadeloupe un archipel zéro déchet à l'horizon 2035

La Région Guadeloupe s'inscrit résolument dans les objectifs de l'Union Européenne s'agissant de la gestion des déchets. En effet, le Parlement européen a adopté officiellement le paquet économie circulaire qui limite la part des déchets municipaux à enfouir à 10% à horizon 2035. La Région Guadeloupe y adhère et se fixe l'objectif de n'enfouir que 40 000 tonnes maximum de déchets en 2035.

Cette ambition est retranscrite dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) adopté par la Région Guadeloupe le 28 février 2020. Elle se traduit par 4 principes directeurs :

- Soutenir les projets de prévention et les filières locales de recyclage.
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets qui devient un impératif au regard de la situation budgétaire des collectivités de Guadeloupe.
- Rééquilibrer le territoire en équipements structurants en matière de gestion des déchets.
- Répondre aux impératifs d'autonomie énergétique à l'horizon 2030.







REGION GUADELOUPE


Archipel d'Avenir

RÉGION GUADELOUPE

Avenue Paul Lacavé, Petit Paris
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 80 40 40

 www.regionguadeloupe.fr

  RegionGuadeloupe

 CRGuadeloupe

 Région-Guadeloupe



Suivez-Nous !